## Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 4 octobre 2021, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes

Nathalie Bonneville Micheline Lebel Mikaëlle Rolland

MM.

Yvan Bessette Guy Chamberland Frédéric Bélisle

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent. La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

**QUORUM** 

2021-10-001

Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Yvan Bessette :

L'ouverture de l'assemblée à 19h36.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-003

Adoption du procès-verbal de septembre 2021

**CONSIDÉRANT** 

qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 septembre 2021, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Yvan Bessette :

**D'adopter** le procès-verbal de l'assemblées du 7 septembre 2021, tel que présenté.

2021-10-004

Rapport de l'inspecteur du mois de septembre

2021

CONSIDÉRANT

que le rapport des permis du mois de septembre n'a

pas été soumis.

Il est proposé le Conseil :

De reporter le point à la prochaine assemblée régulière.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-005 Décisions sur les demandes de dérogations

mineures

2021-10-005.1 DM-2021-08, lot 4 565 186, situé au 131, rue

Girard

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de 0.94 mètre;

**Considérant** que la distance conservée entre le bâtiment

principal et la piscine existante est de 2.06 mètres;

Considérant que de refuser la demande pourrait causer un

préjudice au demandeur;

Considérant que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte

aux propriétaires des immeubles voisins.

## Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par M. Guy Chamberland :

**D'accepter**, selon les recommandations du CCU, la demande visant l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière qui aura pour effet de réduire à 2.06 mètres la distance avec la piscine existante.

Adoptée à l'unanimité

<u>2021-10-005.2</u> DM-2021-09, lot 4 565 605, situé au 350, rue

Guillet

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une dérogation de 2.45 mètres;

CONSIDÉRANT que le frontage de la rue Guillet est déjà de 15.55

mètres:

CONSIDÉRANT que la superficie des deux lots à créer est respectée;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer un

préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte

aux propriétaires des immeubles voisins;

## Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par M. Guy Chamberland :

**D'accepter,** selon les recommandations du CCU, la demande visant une demande de lotissement ayant pour effet de réduire le frontage du futur lot (6 461 954) sur la rue guillet à 15.55 mètres.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-006 Appui CPTAQ construction neuve # 105, 21ième

Avenue

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation

municipale et l'examen des éléments énumérés à

l'art.62 L.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la

CPTAQ, du demandeur expliquant le projet de

lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que le lot visé 6 424 270 fait partie d'une zone de

consolidation résidentielle homogène et densifiée, existante depuis les années 60, n'a que pour effet de compléter les espaces disponibles vacants et déjà

utilisés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour

le demandeur et que ces lots sont directement adjacents au réseaux d'aqueduc et égouts sanitaire

municipal;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins

agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquences ou contrainte

additionnelles à long terme sur l'utilisation agricole, ni

sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont

clairement définies et que la construction résidentielle sur le lot visés ne modifie en rien les superficies ni la

pratique de l'agriculture des lots contigües;

CONSIDÉRANT que les effets socio-économiques de la densification

d'occupation du secteur est nécessaire et justifié pour

la collectivité;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

**D'appuyer** la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permet de maintenir le potentiel et l'utilisation des activités agricoles sur les lots avoisinant;

Adoptée à l'unanimité

2021-10-007 Décision CPTAQ, dossier Quai Ryan, appel ou

modalités de contrat

CONSIDÉRANT que la CPTAQ est favorable à l'achat de terrains (2

parcelles en bordure de la rivière Richelieu) et

l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que la 3<sup>e</sup> section de terrain que la municipalité

souhaite acquérir est zonée agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ refuse l'aliénation (donc la vente) de

la 3e portion de terrain mais accepte les deux autres ;

CONSIDÉRANT que la municipalité envisage l'option de le louer à

long terme, pour 90 ans et de vérifier cette possibilité

avec notre conseiller juridique;

CONSIDÉRANT les documents de décision de la CPTAQ et que la

municipalité n'ira pas en contestation devant le

Tribunal Administratif;

il est proposé par le Conseil :

De reporter le point à la prochaine assemblée régulière du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-008 Adoption, projet de règlement sur « Garde des

poules en milieux urbain »

CONSIDÉRANT qu'un maximum de 6 poules par terrain est autorisé;

CONSIDÉRANT que tout coq est interdit;

**CONSIDÉRANT** que les normes sont exigées par le règlement;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyé par Mme Micheline Lebel :

De déposer le projet de règlement sur la garde des poules en milieu urbain.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-009 Projet de prolongement Infrastructures rue

Claude

CONSIDÉRANT qu'un seul entrepreneur, B.Frégeau & fils Inc., avait

soumissionné sur le projet en juin 2021;

CONSIDÉRANT que cette soumission devra être mise à jour ou

validé, pour la réalisation des travaux avant le 20

décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un entrepreneur a retiré sa soumission;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel entrepreneur a été invité afin de se

conformer aux règles d'attribution de contrats, et que

sa proposition comporte des frais hivernaux;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau versus 3

branchements implique le déplacement d'un regard et d'une borne-fontaine (qui devrait être assumé par le citoyen qui souhaite le prolongement du réseau);

CONSIDÉRANT que les frais de prolongement de réseaux doivent

être répartis selon le nouveau lotissement des terrains et notre règlementation sur les

branchements de service # 300;

**CONSIDÉRANT** que M. Fredy Serreyn ira rencontrer les propriétaires

pour expliquer la situation.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'informer les propriétaires des coûts de prolongement des services aqueduc et égouts sanitaires et de la répartition fiscale.

**D'appliquer** les modalités du règlement # 300 sur la taxation des services selon la superficie des terrains ;

Advenant le refus d'assumer les frais de prolongement, d'autoriser les branchements privés sur le réseau existant selon les normes du règlement ;

Adoptée à l'unanimité

2021-10-010 Prolongation de l'entente intermunicipale Service

incendie

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de la municipalité est

renouvelable le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que l'an prochain, le renouvellement sera de 3 ans;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Micheline Lebel :

De prolonger l'entente intermunicipale de Service incendie pour une durée d'un an.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-011 Demande de modification de la convention

intermunicipale

2021-10-011.1 SJSR approvisionnement filtration et

assainissement

CONSIDÉRANT les projets de prolongement de réseau

d'infrastructure aqueduc et égouts sanitaires pour

deux secteurs;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement et le traitement s'effectue

par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon notre convention intermunicipale, et que des débits

réservés y sont inscrits;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par M. Guy Chamberland :

De demander la modification de la convention intermunicipale pour assurer les services éventuels des deux nouveaux secteurs.

De transmettre les études de conception de notre consultant à la direction des infrastructures de la Ville pour examen.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-012 Mandat d'évaluation 276, rue Jones (ancienne

Caisse Pop)

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite connaître la valeur

marchande de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite connaître la valeur

locative;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BBD, évaluateurs pour

un montant de 1 900 \$;

CONSIDÉRANT un délai de 4 semaines.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par M. Guy Chamberland :

De mandater la firme BBD pour effectuer l'évaluation du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-013 Refinancement Règlement #300, échéance du 18

janvier 2022

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt pour les infrastructures

d'aqueducs et d'égouts arrive à échéance;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 1 493 000 \$ est à refinancer pour 5

ans (fin en 2027);

**CONSIDÉRANT** que l'option du paiement complet sera possible pour

les citoyens;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyé par M. Yvan Bessette :

De planifier une rencontre durant la semaine du 10 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-014 Convention AIRL, pavage Montée Meunier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a

reçu une lettre d'annonce pour le projet mentionné en objet et qu'une convention d'aide financière est

exigées par le ministre;

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce ministérielle reçue relative à la

demande d'aide financière PAVL - volet accélération

(AIRL) portant le 1 dossier TTJ86397;

CONSIDÉRANT l'aide financière pour le projet admissible au montant

de 1 281 525 \$ sous forme de remboursement du

service de la dette sur une période de dix ans;

CONSIDÉRANT la réception à cet effet du protocole/convention d'aide

financière du MTQ.

**POUR CES MOTIFS,** sur la proposition de M. Guy Chamberland, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière octroyée sera résiliée et certifie que M. Fredy Serreyn est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre.

2021-10-015 Entente de service PROANIMA, gestion

animalière

CONSIDÉRANT les services animaliers offerts par Proanima;

Monsieur Jacques Lavallée désire inscrire sa dissidence

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette :

D'accepter une entente de service avec Proanima pour une période d'un an.

Adoptée à la majorité

2021-10-016 Désignation représentant, vente pour taxes 21

octobre MRC

CONSIDÉRANT que quelques propriétés peuvent être vendues pour

les taxes.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyé par M. Guy Chamberland :

De nommer Monsieur Fredy Serreyn comme représentant de la municipalité pour effectuer les démarches de vente pour taxes auprès de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-017 Club Optimiste, donation 8 000 \$, équipements

parc

CONSIDÉRANT la donation de 8 000 \$ pour des équipements de parc

(abris solaires);

CONSIDÉRANT que la compagnie Techsport enverra une facture de

8 000 \$ et y indiquera que le modèle d'abri sera à

déterminer.

CONSIDÉRANT que la municipalité assumera la différence de prix en

fonction du choix de l'abri pour le parc Denis Rolland.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Yvan Bessette :

De réserver un abri solaire pour 2022 de la firme Techsport selon les propositions.

De verser un acompte provisoire du montant reçu du Club Optimiste, et de finaliser le concept et l'installation pour 2022.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-018 Programme Innovation PICB; conception

construction en bois

CONSIDÉRANT l'idée de couvrir la patinoire d'une toiture afin de

prolonger la saison de patinage;

**CONSIDÉRANT** que les frais de conception (architecture et ingénierie)

peuvent être subventionnés.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De Déposer une demande de subvention au programme Innovation PICB.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-019 Dépenses du mois de Septembre 2021 à être

autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des

dépenses du mois de septembre 2021 et que ceux-ci

confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, et appuyé par M. Yvan Bessette :

**D'autorise**r les factures et le paiement des dépenses du mois de septembre 2021 totalisant un montant de 261 471,06 \$, et ce tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-020 Correspondance

<u>2021-10-021</u> Varia

<u>2021-10-021.1</u> Patinoire et jeux d'eau

CONSIDÉRANT qu'une section de pavage a été refaite afin de mettre

au niveau la base servant de patinoire l'hiver;

CONSIDÉRANT l'état usée de la peinture blanche (évitant la fonte

rapide de la glace durant les redoux) du reste de la

patinoire;

CONSIDÉRANT que les jeux d'eaux sont très glissants et pourraient

être dangereux;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'effectuer la réfection de la peinture blanche de l'ensemble de la patinoire.

**D'effectuer** un traitement anti-dérapant (peinture granulaire ou autre) sur la surface bétonnée des jeux d'eau cet automne si possible;

Adoptée à l'unanimité

2021-10-021.2 Compost

CONSIDÉRANT que des citoyens ont fait la demande afin d'obtenir du

compost au garage municipal;

CONSIDÉRANT la disponibilité du compost à la régie.

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De procéder au réapprovisionnement d'un maximum de trois voyages de compost au garage municipal et d'en aviser les citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-021.3

Fête d'Halloween

CONSIDÉRANT

que la municipalité a distribué des friandises aux

enfants l'an dernier;

CONSIDÉRANT

que le Club Optimiste est dissout et qu'il n'organisera

pas de Fête d'Halloween à la salle des loisirs.

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

**D'offrir** des friandises dans le parc Denis Rolland, le soir de l'Halloween, le dimanche 31 octobre, pour 300 enfants. (chips, jus, rouleaux aux fruits).

**D'offrir** aux citoyens la possibilité de réserver un emplacement pour distribuer des friandises et participer à la Fête d'Halloween, lorsque que les enfants ne passent pas dans leur quartier.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-022

Période de questions

2021-10-023

Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Yvan Bessette :

La fermeture de l'assemblée à 8h21.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée

Maire

M. Aredy Serreyn Secrétaire-Tresorier